RÉNOVATION

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

Mis à jour : décembre 2023	
N° de matricule :	
N° de demande:	

ASSUREZ-VOUS DE FOURNIR TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA COMPRÉHENSION DE VOTRE DEMANDE

Coût : RÉSIDENTIEL: 100 $ + 100 $ de dépôt pour résidus de construction*

NON RÉSIDENTIEL: 200 $ + 100 $ de dépôt pour résidus de construction*

*Les dépôts pour résidus de construction seront remboursés sur présentation d'une preuve démontrant que les résidus de construction ont été déposés dans un site approprié dans les 6 mois suivant la fin des travaux. Le dépôt n'est pas exigé lorsque le permis concerne l'installation d'un drain français ou tous travaux de moins de 5000 $.

1) Emplacement des travaux (adresse, lot ou matricule):

2) Nom du propriétaire:

Coordonnées du requérant : Le requérant doit détenir une procuration signée du propriétaire s'il n'est pas lui-même propriétaire

1) Nom:

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone (1): ( ) **4)** N° de téléphone (2): ( )

5) Courriel: 6**)** Procuration: Oui ☐ Non ☐

Coordonnées de l'entrepreneur :

1) Nom: Contact :

2) Adresse: Ville: Province: Code postal:

3) N° de téléphone : ( ) **4)** N° RBQ :

5) Courriel:

Autres informations importantes à fournir :

1) Coût approximatif des travaux ($) **:** _____

2) Date du début des travaux: _____ **3)** Date prévue de fin des travaux: _____

3) Modification de l'éclairage extérieur Oui ☐ Non ☐

Vous devez fournir :

1) Croquis ou plans des travaux permettant de bien comprendre le projet;

2) Mesures de mitigation contre l'érosion (dans le cas où il y a mis à nue du sol);

3) Description du projet (continuer sur une autre page au besoin) : _____

_____

_____

_____

_____

Signature	**Date**

Municipalité de Wentworth-Nord, 3488, route Principale, Wentworth-Nord (Québec) J0T 1Y0

www.wentworth-nord.ca **Téléphone: (450) 226-2416** Sans frais (800) 770-2416 **Télécopieur: (450) 226-2109** **adjurbenv**@wentworth-nord.ca

Ce type de permis est généralement soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) lorsqu'il concerne une propriété située dans le secteur villageois de Montfort ou une propriété située sur un versant de montagne ou dans un bassin visuel d'intérêt. Ce processus prévoit l'analyse de votre demande par le comité consultatif d'urbanisme et le conseil municipal. **Prévoyez par conséquent un minimum de 45 jours entre le dépôt de la demande de permis et la délivrance de celui-ci.**

Les **mesures de mitigation** contre l'érosion suivante doivent être mises en place pour toute la durée de travaux impliquant le remaniement, le nivellement, ou la mise à nu du sol :

1° Couvrir les amoncellements de terre ou de sable avec une membrane géotextile;

2° Installer des barrières à sédiments d'au moins 0,3 mètre de hauteur ou des barrages en ballots de foin entre l'emplacement des travaux et un lac, un cours d'eau ou un fossé;

3° Appliquer des paillis temporaires sur les sols remaniés.

Ce type de permis nécessite l'utilisation d'un **conteneur à déchets** d'une capacité minimale de 5.6 mètres cubes.

<u>Extrait de l'article 13 du Règlement sur les permis et certificats n° 2017-496 :</u>

Installer sur le site pour lequel un permis de construction a été délivré (construction résidentielle, commerciale, publique ou industrielle) et ce, incluant les projets d'agrandissement ou de rénovation, un conteneur à déchets d'une capacité minimale de 5,6 mètres cubes. Le non-respect de cette obligation a pour effet de révoquer automatiquement le permis de construction émis.

Malgré ce qui précède, dans le cas de travaux mineurs seulement, si le requérant d'un permis démontre au fonctionnaire désigné qu'il peut disposer lui-même des déchets de construction dans un site approprié, l'exigence, de maintenir un conteneur sur le site ne sera pas exigé.

Si le fonctionnaire désigné constate la présence de résidus de construction, de rénovation ou de démolition lors d'une visite sur le site, ce dernier pourra alors exiger l'usage d'un conteneur, conformément aux exigences du présent paragraphe;